



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALES/1998/823
1er septembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAISRAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION
DU PARAGRAPHE 10 DE LA RÉOLUTION 1153 (1998) DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 10 de la résolution 1153 (1998) du 20 février 1998 dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport intérimaire 90 jours après l'entrée en vigueur du paragraphe 1 de ladite résolution et de lui soumettre, avant la fin de la période de 180 jours, sur la base des observations faites par le personnel des Nations Unies en Iraq et des consultations menées avec le Gouvernement iraquien, un rapport complet lui indiquant si l'Iraq a distribué équitablement les médicaments, les fournitures médicales et les denrées alimentaires ainsi que les produits et fournitures de première nécessité destinés à la population civile. En application du paragraphe 5 de la résolution 1153 (1998), le Gouvernement iraquien a présenté un plan de distribution élargi le 27 mai 1998. Le Secrétaire général a approuvé ce plan le 29 mai 1998, et une nouvelle période de 180 jours a commencé le 30 mai 1998 à 0 h 1 (heure de New York). Le présent rapport contient des informations, pour la période qui va jusqu'au 31 juillet 1998, concernant la distribution de fournitures humanitaires sur l'ensemble du territoire iraquien, y compris la mise en oeuvre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord (Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh). La livraison et la distribution des fournitures en vertu des résolutions 986 (1995), 1111 (1997) et 1143 (1997) se poursuivent. On trouvera ici les faits nouveaux survenus dans l'exécution du programme depuis le précédent rapport (S/1998/477), ainsi qu'une évaluation des effets du programme dans son ensemble. La première approbation des fournitures conformément à la résolution 1153 (1998) a eu lieu en juin 1998.

II. RECETTES, ACHATS ET DISTRIBUTION AUX UTILISATEURS

A. Production de pétrole et vente de pétrole et de produits pétroliers

2. Depuis le début de la phase actuelle, les superviseurs de l'ONU et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) ont examiné et approuvé au total 46 contrats conclus avec des acheteurs de 19 pays. La quantité totale des exportations de pétrole approuvées en vertu desdits contrats est d'environ 295 millions de barils pour 180 jours, ce qui représente la

quantité la plus importante depuis le début du programme. On notera que la quantité moyenne de pétrole exporté d'Iraq est passée de 1,44 million de barils/jour durant la précédente période de 90 jours à 1,7 million de barils/jour pendant la période considérée. Simultanément, pendant la présente phase, le prix du brut iraquien a diminué pour s'établir à moins de 10 dollars le baril. Aux prix actuels, le montant estimatif total des recettes de la présente phase s'élève à 2,86 milliards de dollars. Après déduction des redevances minimum de 140 millions de dollars pour l'oléoduc et en allouant les recettes conformément à ce qui est prévu aux alinéas a) à f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995), un montant d'environ 1,79 milliard de dollars serait disponible pour financer l'achat des fournitures humanitaires autorisées par la résolution 1153 (1998) et du matériel et des pièces de rechange autorisés par la résolution 1175 (1998). Ce montant est loin de permettre l'exécution intégrale du plan de distribution élargi (3,1 milliards de dollars). Au titre de chacune des trois phases précédentes, un montant de 1,32 milliard de dollars avait été mis à la disposition du programme humanitaire. Pour rappel, dans ma lettre du 15 avril 1998 (S/1998/330 et Corr.1), j'avais indiqué que, selon le groupe d'experts créé en application du paragraphe 12 de la résolution 1153 (1998), si le prix moyen du baril de brut iraquien se maintenait à 10,5 dollars, la capacité d'exportation actuelle de 1,6 million de barils/jour permettrait tout juste de générer des recettes pétrolières d'un montant de 3 milliards de dollars pour la période de 180 jours commençant en juin 1998, à condition que les pièces de rechange soient commandées immédiatement.

3. Au 31 juillet 1998, l'exportation de pétrole iraquien au titre de la présente phase s'est déroulée sans heurt. Soixante et onze chargements représentant 90 millions de barils d'une valeur estimée à 843 millions de dollars ont été effectués. La part des chargements effectués à Ceyhan (Turquie) a été d'environ 52 %.

4. Les superviseurs ont continué à conseiller le Comité créé par le Conseil de sécurité sur les mécanismes de fixation des prix, l'approbation des contrats et les modifications à y apporter, ainsi que sur d'autres questions ayant trait aux exportations et au contrôle, au titre de la résolution 986 (1995) et de toutes les résolutions ultérieures pertinentes. Les superviseurs et les inspecteurs de la société Saybolt Nederland BV, chargés de surveiller le chargement et le transfert du pétrole, ont collaboré étroitement aussi pour assurer le contrôle des installations pétrolières en cause.

B. Compte Iraq ouvert par l'ONU

5. Le Compte Iraq ouvert par l'ONU est divisé en sept fonds distincts, conformément au paragraphe 8 a) à g) de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 31 juillet 1998, sur les 5 milliards 256 millions de dollars autorisés pour la phase de 180 jours commencée le 30 mai 1998 (phase IV) au titre de la résolution 1153 (1998), 388 900 000 dollars avaient été déposés sur le compte pour cette période, ce qui portait le total des recettes des ventes de pétrole depuis le début du programme humanitaire à 6 748 500 000 dollars. L'annexe I indique la répartition des recettes entre les différents fonds et des dépenses afférentes à ce jour.

6. En application du paragraphe 14 du Mémorandum d'accord entre l'ONU et le Gouvernement iraquien (voir S/1996/356), le Comité des commissaires aux comptes

/...

de l'ONU met en ce moment la dernière main à son deuxième rapport sur le Compte Iraq ouvert par l'ONU et le Programme Iraq. Le premier rapport du Comité des commissaires aux comptes, qui couvre la période allant du 10 décembre 1996 au 30 juin 1997, m'a été soumis le 8 juin 1998 et je l'ai transmis au Gouvernement iraquien et au Comité du Conseil de sécurité le 12 juin 1998.

7. Dans son premier rapport, le Comité des commissaires aux comptes avait accueilli avec satisfaction la décision de regrouper les opérations du Programme Iraq sous un commandement unique. Le Bureau chargé du Programme Iraq, ainsi que les autres départements et services concernés, prennent les mesures requises pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

C. Fixation de priorités, traitement et approbation des demandes, acheminement de fournitures à l'Iraq et distribution aux utilisateurs

8. Pendant la période considérée, le Bureau chargé du Programme Iraq a traité les demandes correspondant à la phase III et à la phase actuelle dans le cadre du plan de distribution élargi. Des procédures simplifiées d'approbation des demandes de vivres ont été exposées par le Président du Comité du Conseil de sécurité dans son rapport du 17 avril 1998 (S/1998/336, appendice). Selon ces procédures, le Gouvernement iraquien devait soumettre au Comité pour examen une méthode de fixation des prix pour l'achat des vivres énumérés dans les annexes du plan de distribution. Ladite méthode n'a pas encore été soumise par le Gouvernement iraquien et les procédures simplifiées n'ont donc pas encore été appliquées.

9. On trouvera dans le tableau reproduit à l'annexe III l'état actuel de la phase III et des demandes au titre du plan de distribution élargi reçues au 31 juillet 1998. Conformément aux procédures du Comité, le Bureau chargé du Programme Iraq a continué à distribuer au Comité pour examen et approbation le texte de demandes avant même que les fonds nécessaires ne soient disponibles, étant entendu que le Secrétariat n'émettrait de lettres d'approbation que lorsqu'il aurait été confirmé que le Compte Iraq était suffisamment alimenté. Pour la phase III, 52 lettres d'approbation pour un montant de 90 664 285 dollars étaient en attente de fonds disponibles. Le rythme d'émission de ces lettres est tributaire principalement des remboursements provenant du compte ESC (13 %) destinés au compte ESB (53 %). Au titre du plan de distribution élargi, 50 lettres d'approbation pour un montant de 222 954 202 dollars étaient en attente d'émission. Cette situation était imputable essentiellement à la diminution des recettes consécutive à la baisse du prix du pétrole.

10. Dans le cadre des priorités établies au titre du plan de distribution élargi, les contrats relatifs au matériel et aux pièces détachées ont été examinés dans l'ordre de leur arrivée. Des procédures comptables et bancaires spéciales pour le financement de contrats approuvés, imputable à hauteur de 53 % au compte ESB et de 13 % au compte ESC, selon les directives du Comité du Conseil de sécurité, ont été mises au point et sont appliquées. Une base de données et un mécanisme de suivi distincts ont été mis en place pour superviser le traitement des demandes et la confirmation authentifiée de l'arrivée en Iraq des pièces détachées et du matériel et suivre ensuite l'entreposage, l'installation et l'utilisation de ces pièces et de ce matériel. Au début, il y

/...

a eu des retards importants dans la distribution du texte de beaucoup de contrats, en raison principalement des divergences existant entre les quantités et les prix des articles répertoriés dans le plan de distribution élargi et les demandes reçues. Au 31 juillet 1998, 34 demandes relatives à des pièces détachées et à du matériel avaient été reçues au Secrétariat, le texte de neuf de ces demandes avait été distribué au Comité, trois demandes avaient été approuvées et une tenue en suspens. Des 25 contrats dont le texte n'avait pas été distribué au Comité, 24 ont été renvoyés aux missions d'origine avec des demandes de précisions portant principalement sur les prix ou sur les quantités à la lumière du plan de distribution élargi; une demande est toujours à l'examen auprès d'un expert des douanes. Les demandes sont arrivées en temps utile et leur traitement a été facilité à partir du moment où, dans des contrats plus récents, le Gouvernement iraquien a fait insérer une référence directe aux codes et aux descriptions d'articles figurant dans le plan de distribution élargi. L'augmentation du nombre d'experts des douanes et du personnel d'appui correspondant, ainsi que des consultations plus suivies avec la société Saybolt Nederland BV, ont permis d'accélérer le rythme de traitement et de soumission au Comité pour approbation des contrats portant sur des pièces de rechange et du matériel.

11. En ce qui concerne le compte ESC (13 %), 273 demandes au titre de la phase III lui avaient été soumises au 31 juillet 1998, dont 265 avaient été approuvées. Trente-trois demandes au titre du plan de distribution élargi avaient été soumises, dont 30 avaient été approuvées et trois étaient pendantes. Compte tenu du nombre élevé de modifications apportées aux demandes soumises par des organismes et programmes des Nations Unies, l'attention de ces organismes et programmes est appelée sur le paragraphe 56 de mon rapport du 1er février 1998 (S/1998/90), où on les engageait à ne présenter de demandes qu'après avoir réglé les détails concernant les contrats pour ne pas avoir à y apporter de modifications.

12. Le Bureau chargé du Programme Iraq est en train de mettre au point un système d'information intégré très complet afin d'améliorer et d'accélérer la fourniture d'informations fiables sur le cheminement des demandes, du stade de la passation du marché à celui de la distribution, ainsi que sur l'exécution de l'ensemble du programme, conformément aux directives contenues au paragraphe 53 h) de mon rapport du 1er février 1998 (S/1998/90).

III. ACTIVITÉS D'OBSERVATION ET DE SUPERVISION

A. Inspection et confirmation authentifiée de l'arrivée des fournitures humanitaires

13. Les inspecteurs indépendants de l'ONU (Lloyd's Register), continuent de confirmer l'arrivée des fournitures humanitaires aux points d'entrée d'Al-Walid, Trebil, Umm Qasr et Zakho. Le nombre de ces inspecteurs a été porté de 42 à 54 pour assurer les services d'inspection et de confirmation des importations de fournitures humanitaires dont le volume devrait augmenter, comme le prévoit le plan de distribution élargi, et en application du paragraphe 53 j) de mon rapport du 1er février 1998 (S/1998/90), dans lequel j'ai demandé au Bureau chargé du Programme Iraq de renforcer les moyens dont disposent les inspecteurs indépendants pour confirmer l'arrivée des fournitures et contrôler leur qualité rapidement, de veiller à ce qu'ils rendent compte de l'arrivée des fournitures

dans les 24 heures au Bureau chargé du Programme Iraq et au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, et de renforcer les moyens dont ils disposent pour effectuer des tests de qualité dans des délais aussi brefs que possible sur le plan technique, de même que pour effectuer des tests de qualité à l'intérieur de l'Iraq. À cet effet, le nouveau contrat conclu avec la société Lloyd's Register prévoit également la mise à disposition d'un laboratoire mobile. Des discussions ont lieu entre le Bureau chargé du Programme Iraq et le Gouvernement iraquien pour déterminer l'endroit où le laboratoire mobile sera installé. Au titre du plan de distribution élargi, les inspecteurs de la société Lloyd's Register confirmeront aussi l'arrivée des fournitures humanitaires achetées dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies pour les trois gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh.

B. Supervisions des pièces détachées et du matériel

14. Dans sa résolution 1175 (1998) du 19 juin 1998, le Conseil a autorisé les États à permettre l'exportation vers l'Iraq des pièces et du matériel nécessaires pour que l'Iraq puisse porter l'exportation de pétrole et de produits pétroliers à un niveau suffisant pour atteindre le montant visé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998), et prié le Comité du Conseil de sécurité, ou un groupe d'experts qu'il aura désigné à cet effet, d'approuver les contrats relatifs aux pièces et au matériel sur la base de listes de pièces et de matériel approuvées par le Comité pour chaque projet.

15. Pendant la période considérée, en consultation avec le Comité ainsi qu'avec le Gouvernement iraquien, un mécanisme de supervision a été mis en place en Iraq par le Bureau chargé du Programme Iraq, en utilisant les connaissances spécialisées fournies par la société Saybolt Nederland BV, et en collaboration avec la société Lloyd's Register, afin d'assurer une supervision effective des pièces détachées et du matériel, depuis l'approbation jusqu'à l'acheminement en Iraq, y compris l'entreposage et l'utilisation. Le mécanisme de supervision a été mis au point en juillet 1998 et un rapport a été soumis au Comité par le Bureau chargé du Programme Iraq le 28 juillet 1998.

16. Trois entrepôts centraux ont été établis, soit un entrepôt dans la région de Kirkouk, un entrepôt à Basrah et un entrepôt moins important à Bagdad. L'équipe de supervision se compose de trois membres, y compris le chef d'équipe. Elle est basée à Bagdad et se rend fréquemment sur les sites d'entreposage pour veiller à ce que tout s'y passe bien. Le Gouvernement iraquien a mis des logements et des locaux à usage de bureaux à la disposition des superviseurs et leur a donné l'assurance de sa pleine coopération et d'un accès libre et sans restrictions à toutes les installations, sur leur demande, pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche. Au 31 juillet 1998, les seules pièces détachées et le seul matériel arrivés en Iraq ont été fournis dans le cadre d'un contrat approuvé par le Comité du Conseil de sécurité au cours de la phase III. Ils ont été entreposés dans l'entrepôt de Kirkouk et seront utilisés pour l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik.

C. Dispositif d'observation des Nations Unies

17. En vue de renforcer la cohérence des activités d'observation menées dans le cadre de l'application de la résolution 986 (1995), le Groupe d'observation

/...

multidisciplinaire et le Groupe d'observation par région géographique et par secteur d'assistance ont commencé à exécuter, à compter de la période allant de juin à août 1998, un plan trimestriel à longue échéance, qui a déjà permis de réduire le nombre des inspections nécessaires dans les secteurs de l'alimentation, de la santé et de l'éducation. En ce qui concerne l'électricité et l'agriculture, les compétences spécialisées nécessaires pour une observation et une évaluation efficaces ont contraint le Groupe d'observation par région géographique à mieux circonscrire ses objectifs. La formation a été assurée à la fois par les organismes sectoriels et par le Groupe d'observation multidisciplinaire, et des activités d'observation ont été entreprises dans tous les secteurs. Pour répondre aux besoins accrus en matière de couverture et de compétences techniques, les postes vacants seront de plus en plus souvent pourvus par des spécialistes.

18. Dans le secteur de l'alimentation, les observateurs internationaux du Programme alimentaire mondial (PAM) suivent les produits de base au niveau des entrepôts et, dans chaque gouvernorat, un personnel local placé sous la supervision de fonctionnaires internationaux effectue des vérifications ponctuelles chez les agents de distribution et dans les familles. Les observateurs du PAM inspectent tous les entrepôts et tous les silos chaque semaine et toutes les minoteries chaque mois. On a adopté une méthode d'échantillonnage au hasard et, à ce jour, environ 80 % de l'ensemble des agents de distribution ont reçu au moins une visite d'inspection. Étant donné que l'échantillonnage est fondé sur la densité de population, les agents qui desservent les régions moins peuplées reçoivent moins souvent des visites d'inspection. Le PAM étudie les moyens de faire en sorte que les 20 % restants soient couverts d'ici à décembre 1998. Le Groupe d'observation par région géographique a étudié l'efficacité et le coût du transport, examiné l'incidence des coupures de courant sur le traitement et la distribution des farines et vérifié l'exactitude des registres d'encaissement et de décaissement. Le PAM a été chargé du suivi des denrées alimentaires.

19. Dans le secteur de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a suivi une large gamme de médicaments et de fournitures médicales et s'est particulièrement intéressée aux méthodes d'approvisionnement, de distribution et de gestion ainsi qu'à l'utilisation et à la forme pharmaceutique de certains médicaments. Le Groupe d'observation par région géographique a évalué l'étendue des problèmes de transport, la longueur et l'efficacité de la chaîne du froid, la régularité des arrivages, le processus de contrôle de la qualité pour certains articles, la distribution aux entrepôts des gouvernorats et aux établissements de santé et l'efficacité de la distribution aux pharmacies privées. Dans le cadre du prochain plan d'observation, l'OMS compte analyser plus en détail la qualité et l'efficacité des services de santé afin d'encourager les médecins à rationaliser leurs prescriptions.

20. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les observateurs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont suivi de près la manière dont le chlore livré était utilisé. Ils se sont entendus avec le Groupe d'observation par région géographique pour répartir les tâches de manière rationnelle afin que les entrepôts centraux et 50 % des stations d'épuration d'eau des 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq soient couverts tous les mois plutôt que toutes les sept semaines. Des indicateurs harmonisés ont été mis au point pour mesurer la production des stations avant et après l'installation du

matériel fourni en application de la résolution 986 (1995). Afin de tirer parti de l'augmentation considérable des crédits alloués dans le cadre du plan de distribution élargi, il faudra examiner beaucoup plus en détail l'état de l'ensemble du réseau et notamment les besoins de chaque station. L'UNICEF devrait entreprendre une enquête dans les trois mois à venir.

21. Dans le secteur de l'agriculture, les observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se sont essentiellement intéressés au suivi de la distribution des intrants. En collaboration avec le Groupe d'observation par région géographique, la FAO a vérifié si les produits agrochimiques étaient distribués de manière équitable et adéquate. Avec le Groupe d'observation multidisciplinaire et le Groupe d'observation par région géographique, elle a suivi les pièces détachées pour les tracteurs et les moissonneuses-batteuses. Le personnel local, supervisé ou accompagné, en fonction des besoins, par des observateurs internationaux, a largement participé à la collecte de données prévue dans le cadre du programme. Le Groupe d'observation multidisciplinaire a continué d'axer ses efforts sur la distribution et l'adéquation des intrants agricoles, la prescription rationnelle de médicaments et de vaccins vétérinaires et les liens entre les maladies animales et humaines.

22. Dans le secteur de l'électricité, les observateurs internationaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les agents locaux ont couvert, tous les deux mois, les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. On a vérifié que les articles correspondaient aux mentions de lettres de voiture et des bons de commande. Le PNUD dispose d'un personnel suffisant pour suivre les arrivages actuels correspondant à la phase I. Il renforcera son personnel d'observation à mesure que les arrivages correspondant aux phases II et III augmenteront. Bien que le Ministère de l'industrie ait tout d'abord exprimé certaines réserves quant au plan d'observation trimestriel, les contrôles de routine effectués dans ce secteur se sont déroulés sans incidents et avec peu de retard. Tout le matériel faisant l'objet du suivi et de l'observation était bien entreposé ou installé dans l'entrepôt ou sur le chantier approprié.

23. Dans le secteur de l'éducation, on a effectué moins de contrôles dans les écoles durant la période considérée car durant les vacances d'été, les établissements ne sont ouverts que pour quelques heures le mardi et le samedi. Les activités d'observation au niveau des utilisateurs que sont les écoles ont également souffert de la lenteur avec laquelle les articles stockés dans les entrepôts des gouvernorats étaient distribués. Jusqu'à présent, les capacités en matière d'observation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont été amoindries par le fait que l'Organisation n'avait pas déployé tout le personnel nécessaire. Lorsqu'elle aura remédié à cette insuffisance, elle pourra accorder davantage d'attention aux écoles qui se trouvent dans des zones isolées. Les équipes d'observation de l'UNICEF couvrent, toutes les sept semaines, les entrepôts et les écoles des 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq.

IV. EXÉCUTION DU PROGRAMME : EFFICACITÉ, ÉQUITÉ et ADÉQUATION

A. Exécution du programme dans le centre et le sud de l'Iraq

Alimentation et nutrition

24. Au 31 juillet 1998, des denrées alimentaires d'une valeur de 2 045 202 559 dollars, soit 78 % des fournitures allouées au titre des phases I à III, avaient été livrées à des utilisateurs dans le centre et le sud de l'Iraq (pour plus de détails, voir annexe VI-A). Environ 75 % des allocations au titre du plan de distribution élargi avaient fait l'objet de contrats passés avec le Ministère du commerce. Les stocks sont d'un niveau suffisant pour que la distribution atteigne le niveau prévu au cours des phases I à III en septembre et octobre 1998. Bien que les délais d'approbation des contrats par le Comité du Conseil de sécurité aient considérablement diminué, le Ministère du commerce ne pense pas être en mesure de distribuer la ration alimentaire améliorée (de 2 300 calories par personne et par jour) avant octobre 1998, car les livraisons se font toujours au même rythme. Le Ministère a avancé deux raisons principales pour expliquer cette situation, à savoir la persistance des problèmes qui se posent au niveau du traitement des lettres de crédit et le fait que, pour les phases I à III, environ 161 millions de dollars n'avaient toujours pas été virés du compte ESC (13 %) au compte ESB (53 %) au titre de l'achat d'articles en grande quantité et qu'en conséquence, les contrats approuvés n'avaient pu être financés de manière adéquate. Durant la période considérée, aucune des rations alimentaires mensuelles livrées n'était complète mais le Gouvernement iraquien y avait en partie remédié en puisant dans ses stocks. La ration mensuelle de légumineuses a été ramenée de 1 kilogramme et demi à 1 kilogramme. Les rations alimentaires étaient inférieures au seuil fixé, leur valeur calorique moyenne n'atteignait que 95 % de celle qui avait été décidée pour les phases I à III, c'est-à-dire 2 030 calories par personne et par jour. Les pertes survenues entre le point d'entrée et l'entrepôt ont été limitées à 0,05 % et les transferts organisés entre les gouvernorats pour compenser les pénuries ont représenté seulement 3 % du volume total des marchandises distribuées. Les minoteries produisent désormais une farine plus raffinée car la population préfère le pain blanc. Malheureusement, cela aura des conséquences négatives sur le plan nutritionnel car l'essentiel des vitamines B et des minéraux indispensables contenus dans le son est éliminé par celui-ci. Les denrées alimentaires qui seront fournies dans le cadre du plan de distribution élargi ne sont pas encore arrivées en Iraq mais le Ministère de la santé examine l'efficacité des dispositifs de distribution prévus.

Santé

25. Au 31 juillet 1998, on avait reçu dans le centre et le sud de l'Iraq des médicaments d'une valeur totale de 313 440 420 dollars. Des médicaments d'une valeur de 98 533 794 dollars, soit 16 % des allocations au titre des phases I à III, avaient été livrés aux utilisateurs (pour plus de détails, voir annexe VI.C). Le faible taux de distribution aux utilisateurs s'explique par les facteurs suivants : retards dans les contrôles de qualité, maintien des stocks pour faire face aux besoins d'urgence, temps nécessaire à l'élaboration de plans d'allocation des fournitures nouvellement arrivées, insuffisance d'informations sur les besoins réels des utilisateurs, mauvaise communication

/...

entre les centres de soins et les entrepôts, et pénurie de moyens de transport, de main-d'oeuvre, de matériels et de moyens financiers pour installer les équipements. La Société iraquienne d'État pour l'importation de médicaments et de fournitures médicales (Kimadia) et l'OMS étudient un certain nombre d'initiatives devant permettre d'atténuer les effets des goulets d'étranglement aux différents stades de la distribution. Le processus d'approbation des contrats pour le secteur de la santé a été considérablement simplifié et alors que pour la phase II, environ 80 % des contrats avaient été signés durant les deux derniers mois, l'examen des contrats correspondant à la phase III a été étalé sur l'ensemble de la période et les marchandises ont commencé à arriver. Pour la phase III, il ne reste que cinq contrats à approuver. Au 31 juillet 1998, la KIMADIA avait conclu 50 contrats représentant environ 16 % des allocations au titre du plan de distribution élargi. À la fin de septembre 1998, 80 % des contrats devraient avoir été conclus. Les fournitures devraient donc arriver en plus grande quantité mais le principal goulet d'étranglement se situe au niveau des fournisseurs. Le volume et la diversité des fournitures médicales qui arrivent en Iraq ne cessant de s'accroître, le Ministère de la santé s'efforce d'accélérer la distribution en recourant à la distribution automatique de 75 % des fournitures et en stockant les 25 % restants, lorsque l'approvisionnement est suffisant, en prévision des demandes que les gouvernorats feront par la suite.

26. Néanmoins, plus de la moitié des fournitures de la phase II sont arrivées et l'on dispose maintenant de médicaments beaucoup plus nombreux et plus variés. Le suivi montre qu'à quelques exceptions près, les médicaments disponibles ont été distribués de manière équitable aux gouvernorats et que ces derniers ont respecté scrupuleusement les directives nationales concernant la distribution aux établissements de santé. Les établissements du secteur public continuent à recevoir davantage d'articles que ceux du secteur privé. En conséquence, la fréquentation s'est accrue dans les dispensaires publics, dont beaucoup ont reçu des fournitures au titre de la résolution 986 (1995) pour la première fois durant la période considérée. On continue, dans la mesure du possible, d'accorder la priorité aux traitements administrés aux malades hospitalisés, et les médicaments distribués dans le cadre des consultations externes sont toujours rationnés. Le Ministère de la santé met en place un système de cartes de rationnement afin de freiner la surconsommation de médicaments en limitant les quantités que l'on peut se procurer chaque mois auprès des pharmacies, mais ce système ne s'applique pas aux pharmacies situées dans les hôpitaux. L'OMS encourage les médecins à rationaliser leurs prescriptions et à suivre des protocoles de traitement rigoureux. Il est plus facile d'évaluer l'impact des fournitures médicales au niveau des utilisateurs plutôt qu'à celui de l'ensemble du système de santé.

Eau et assainissement

27. Au 31 juillet 1998, des produits chimiques, des fournitures et du matériel pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement d'une valeur de 30 164 882 dollars étaient arrivés dans le centre et le sud de l'Iraq et des produits d'une valeur de 11 589 478 dollars, soit quelque 16 % des allocations au titre des phases I à III, avaient été livrés aux utilisateurs (pour plus de détails, voir annexe VI.E). Le faible taux de distribution s'explique par la grave pénurie de personnel, de matériels et de moyens financiers pour l'installation des équipements, ainsi que le manque d'apports complémentaires.

/...

L'équipement reste stocké pendant que les plans d'allocations sont révisés. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les délais d'approbation des contrats ont été diminués et le rythme des livraisons continue à augmenter. On s'est heurté à certaines difficultés : les fournitures n'étaient pas toujours conformes aux spécifications ou les accessoires nécessaires pour les utiliser n'avaient pas été livrés. Ces problèmes étaient dus au fait que le matériel commandé ne correspondait pas suffisamment aux besoins de chaque station et au délai qui s'était écoulé depuis que l'on avait décidé des achats à effectuer. Le taux de distribution des entrepôts centraux aux stations d'épuration varie en fonction du projet car les autorités compétentes attendent de disposer des fonds et du personnel nécessaires pour effectuer les travaux importants et la mise en service. En conséquence, on ne peut pas encore mesurer pleinement les effets positifs des livraisons effectuées à ce jour.

28. De nombreuses stations connaissent de graves pénuries de matériel et de pièces détachées, mais les livraisons effectuées dans le cadre du programme prévu dans la résolution 986 (1995) ont permis d'améliorer quelque peu la situation. Les estimations préliminaires semblent indiquer que la capacité de traitement des stations d'épuration a été renforcée, mais pour aller plus loin, il faudra entreprendre d'importants travaux de réparation dans de nombreuses stations. Beaucoup d'entre elles fonctionnent déjà au maximum de leur capacité ou presque et de nouvelles défaillances restent à craindre. Il semble que les livraisons qui ont eu le meilleur impact soient celles de produits chimiques destinés à traiter l'eau. Une enquête pilote sur la qualité de l'eau et les indicateurs de la santé effectuée dans plusieurs districts de Bagdad a montré que la contamination bactériologique de l'eau avait diminué et qu'il y avait moins de cas de dysenterie amibienne, de giardiase et de diarrhée dans les établissements de santé. L'amélioration de la qualité de l'eau est liée à la chloration. Les tests effectués dans les autres gouvernorats révèlent également un progrès mais l'approvisionnement en eau reste faible. À l'exception de quelques cas très localisés, il est possible de dégager des tendances mais non de mesurer avec précision l'impact du programme. Il est notamment difficile de distinguer l'impact des fournitures livrées en vertu de la résolution 986 (1995) et celui des fournitures livrées par les autorités compétentes dans le domaine de l'eau et les organisations non gouvernementales. Il n'est pas certain que les livraisons, à elles seules, puissent compenser les carences des installations, le gaspillage de la part des consommateurs, qui contribue au manque de pression dans les conduites ou la détérioration continue de l'ensemble du système. La situation en matière d'assainissement reste préoccupante car le matériel et les produits destinés aux stations de traitement des eaux usées, qui ont été fournis dans le cadre de la phase I, n'ont pas suffi à répondre aux besoins. On a livré et mis en service des réservoirs pour vider les fosses septiques, du matériel pour nettoyer les égouts bouchés et des pompes pour évacuer les eaux usées mais les stations d'épuration ont un rendement si faible qu'il faudra investir massivement pour observer une véritable diminution des maladies liées au manque d'assainissement.

Agriculture

29. Au 31 juillet 1998, des intrants agricoles d'une valeur de 25 454 451 dollars étaient arrivés dans le centre et le sud de l'Iraq, dont 15 953 324 dollars, soit 22 % du montant total alloué au titre des phases I à III, avaient été livrés aux utilisateurs finals (voir annexe VI.G pour plus de

précisions). Le faible taux de distribution tient au fait que beaucoup d'intrants sont liés aux besoins saisonniers et à la lenteur de l'allocation aux utilisateurs. Des mesures ont à présent été prises pour améliorer la planification prévisionnelle. Dans le secteur agricole, on estime que la pulvérisation aérienne de pesticides fournis en vertu de la résolution 986 (1995) a permis de sauver 30 % au moins de la récolte de céréales et 35 % de la récolte de dattes depuis avril 1998. Les infestations sont entièrement maîtrisées dans les champs de canne à sucre qui ont été traités. La FAO dit contrôler à 100 % les pièces de rechange pour hélicoptères à double usage. Certains produits agrochimiques mis à la disposition des utilisateurs finals pendant la campagne actuelle avaient été entreposés pendant plusieurs mois parce qu'ils ont été livrés trop tard pour la campagne de pulvérisation. La FAO explique les retards dans la distribution de médicaments vétérinaires par des pénuries de réactifs et de matériels pour les essais de contrôle de la qualité, des retards dans l'établissement des prix des intrants et des arrivées intermittentes, qui font qu'il est peu rentable de distribuer de petites quantités. Au niveau des gouvernorats, tous les services agricoles de l'État ont des problèmes de transport, de matériel de laboratoire et de traitement et de locaux. Le Gouvernement s'efforce de veiller à ce que les fournitures soient utilisées rationnellement et dissuade les agriculteurs de vendre ce qu'ils reçoivent, qui est moins cher et de meilleure qualité que les produits similaires disponibles sur le marché local. L'autorisation d'acheter des fournitures n'est donnée que lorsque les autorités locales ont examiné les différentes demandes des agriculteurs. Les produits effectivement distribués correspondent à 90 % des plans d'attribution provisoires. De même que dans le secteur de la santé, il est inévitable que, dans certains cas, toutes les installations ne puissent pas utiliser effectivement le matériel et les fournitures; ainsi, on a constaté qu'une installation privée recevait une quantité apparemment disproportionnée de vaccins pour volailles. La justification donnée par le Ministère de l'agriculture a été notée et sera examinée plus avant.

30. Toute évaluation de l'impact est difficile en raison de la nature des processus de production en cause. Dans le secteur agricole, l'impact des intrants fournis en vertu de la résolution 986 (1995) est tributaire du climat, des maladies, des infestations de ravageurs et de l'efficacité des services de vulgarisation de l'État. L'utilisation d'autres intrants, de qualité variable, est également un facteur critique qu'il faudrait connaître pour évaluer l'utilité et l'importance de tel ou tel produit. On connaît avec une certaine précision l'importance du parc de machines et véhicules agricoles, mais on dispose de moins de données dans d'autres domaines, s'agissant en particulier de l'importance ou de la productivité du cheptel. Ainsi, les chiffres sur la production animale figurant dans le plan de distribution au titre de la phase I sont une projection fondée sur un recensement de 1986. Le calcul du coefficient du coût des réparations donne à penser que les pièces de rechange pour tracteurs et moissonneuses-batteuses ne correspondent qu'à un peu moins de 20 % des besoins, soit un peu plus que l'indice d'adéquation général, qui est de 13 % pour les autres types de pièces de rechange. Les hélicoptères de pulvérisation agricole ont maintenant effectué 1 500 heures de vol depuis leur dernière révision et les pièces de rechange fournies ne sont plus suffisantes pour assurer qu'ils soient en état de voler. De fait, il ne pourra pas y avoir de nouvelle pulvérisation tant qu'ils n'auront pas été révisés par le fabricant ou remplacés. Les spécialistes de l'ONU sont encore en train d'analyser

l'efficacité de toute une série de décisions d'achat et d'établissement d'ordonnances dans le sous-secteur vétérinaire. Le Ministère de l'agriculture est également tributaire des produits vétérinaires importés ou fabriqués localement en dehors du cadre de la résolution 986 (1995), mais la FAO n'est pas en mesure d'en apprécier le volume ou la validité.

Électricité

31. Au 31 juillet 1998, le matériel électrique d'une valeur de 25 950 000 dollars est arrivé dans le centre et le sud de l'Iraq, dont 23 550 000 dollars, soit 22 % des montants alloués au titre des phases I à III, ont été livrés aux utilisateurs finals (voir l'annexe VI.F pour plus de précisions). Par rapport à d'autres secteurs, le taux relativement faible des livraisons tient à la nature de l'équipement et du matériel achetés. Cela dit, on note que les marchandises qui arrivent sont efficacement distribuées. Dans le secteur de l'électricité, le rythme des arrivées de produits s'est accéléré pendant la période considérée. Au cours des trois mois à venir, toutes les fournitures prévues au titre de la phase I, la moitié de celles de la phase II et un peu moins d'un tiers de celles de la phase III seront arrivées en Iraq. Le matériel des centrales étant le plus souvent propre à un site donné, l'équité ne saurait être basée sur la distribution. Des attributions de pourcentage fixe déterminent la part de chacun des quatre services de distribution d'électricité dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq.

32. On peut mesurer l'impact des produits sur telle ou telle unité mais non sur le système dans son ensemble. Par exemple, le produit des génératrices de la centrale de Baiji a augmenté grâce à la fourniture de paniers spéciaux en acier et le nombre des interruptions de service a diminué. Toutefois, comme la demande dépasse de beaucoup l'offre pendant les mois d'été, l'utilisateur n'a conscience d'aucun avantage. Avec le remplacement des disjoncteurs dans les postes électriques, l'alimentation est devenue plus fiable sinon plus abondante. En cas de coupure de courant, ce qui était extrêmement fréquent ces derniers mois, il n'est pas possible de déterminer, sans avoir accès à des données pour l'ensemble du système, si la raison en était un délestage planifié ou une défaillance des transformateurs. On attend des renseignements à ce sujet des autorités iraqiennes compétentes.

Éducation

33. Au 31 juillet 1998, du matériel pédagogique d'une valeur de 14 896 863 dollars était arrivé dans le centre et le sud de l'Iraq, dont 5 262 735 dollars, soit 15 % des attributions en vertu des phases I à III, étaient livrés aux utilisateurs finals (voir l'annexe IV.H pour plus de précisions). Le faible taux de distribution s'explique par le manque d'apports complémentaires, la pénurie de personnel, de matériel et de moyens financiers, l'irrégularité des arrivées et ses conséquences pour la planification, des moyens de transport manifestement insuffisants et la nécessité d'effectuer de gros travaux de réparations d'infrastructure pendant les vacances scolaires. Dans le secteur de l'enseignement, le temps nécessaire pour approuver les contrats au titre des phases I à III a été réduit et le taux de fourniture des produits continue à s'améliorer. Toutefois, l'absence d'articles complémentaires retarde la pleine utilisation des articles déjà fournis. L'imprimerie du Ministère de l'éducation, pour la production de tous les manuels

du primaire et du secondaire en arabe, n'a pas encore recommencé à fonctionner parce qu'une demande d'ordinateurs industriels et de logiciels de publication assistée était en attente au Comité du Conseil de sécurité. De plus, les fournisseurs n'ont pas tenu compte des indications pour toute une gamme de produits pour les centres de réadaptation. La distribution des fournitures dans les gouvernorats est lente, principalement à cause d'un manque extrême de moyens de transport, que le Ministère de l'éducation a commencé à corriger dans la phase III et parce que l'on craint des vols de matériaux de construction dans les écoles. Le Ministère a commencé un vaste programme de rénovation à la fin des examens scolaires de juin 1998. Les fournitures scolaires et le matériel pédagogique ont été distribués et les attributions ont été réparties entre un nombre maximum d'écoles. Un obstacle majeur au relèvement rapide a été le manque de fonds pour la main-d'oeuvre et le matériel au niveau local. Les responsables de l'enseignement des gouvernorats ont récemment fait savoir que le Ministère avait alloué 250 000 dinars irakiens par école pour en financer l'exécution. Si le Ministère de l'éducation n'arrive pas mieux à emprunter des moyens de transport à d'autres ministères et à réunir des fonds supplémentaires, des progrès substantiels à temps pour la rentrée scolaire en septembre 1998 semblent peut probables.

B. Exécution du programme à Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh

Alimentation et nutrition

34. Au 31 juillet 1998, des denrées alimentaires et articles connexes d'une valeur de 261 087 542 dollars, soit 71 % des montants alloués dans le cadre des phases I à III, ont été fournis aux utilisateurs finals (voir annexe VI.A pour plus de précisions). Pendant la période considérée, le PAM a continué à distribuer quelque 52 000 tonnes de vivres et articles connexes par mois. Les rations distribuées étaient les mêmes que dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Pour assurer une distribution équitable des rations alimentaires, le PAM a continué à aider les autorités locales à distribuer des cartes de rationnement. Il vérifie également l'exactitude des données sur les listes des bénéficiaires dans les trois gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh sur une période de six mois. Les doubles inscriptions, compliquées par les mouvements continus de population, surtout entre Arbil et Souleimaniyeh, demeurent un problème. En procédant systématiquement, le PAM a décelé 126 000 cas depuis le début du programme. Depuis janvier 1998, 11 117 personnes ont été réinstallées, dont 2 300 pendant la période considérée.

35. Au 31 juillet 1998, du lait thérapeutique, des aliments supplémentaires et des produits connexes pour le secteur de la nutrition, d'une valeur de 15 679 731 dollars, sont arrivés dans les trois gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, dont 14 737 452 dollars, soit 59 % des montants alloués dans le cadre des phases I à III, ont été livrés aux utilisateurs finals (voir annexe VI.B pour plus de précisions). D'après l'UNICEF, la dernière enquête nutritionnelle a montré que la malnutrition grave, nécessitant une hospitalisation, était tombée à moins de 3 % des enfants âgés de moins de 5 ans. Pour ces enfants, l'UNICEF fournit du lait thérapeutique et des biscuits à haute valeur protéique. Le PAM s'attache à fournir des aliments supplémentaires aux familles où il y a des enfants mal nourris, en vue d'assurer à ceux-ci la consommation des suppléments nutritionnels spéciaux. Les problèmes du début de l'année, dus au manque de coordination dans la fourniture de lait et d'aliments

supplémentaires, ont été résolus. L'UNICEF s'emploie aussi à former le personnel de 172 centres sanitaires ayant reçu du matériel anthropométrique. Il a fait valoir que la malnutrition chronique, qui affecte quelque 25 % des enfants âgés de moins de 5 ans, ne peut être corrigée directement par ces seuls aliments supplémentaires. Elle est la conséquence de mauvaises habitudes alimentaires des parents, de l'accès limité aux soins de santé préventifs, du manque d'eau potable, des mauvaises conditions d'hygiène et de l'analphabétisme. Une meilleure coordination devra être assurée dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies pour améliorer l'état nutritionnel des plus menacés.

Santé

36. Au 31 juillet 1998, des médicaments et des ambulances d'une valeur de 21 114 650 dollars sont arrivés dans les trois gouvernorats, dont 15 656 244 dollars, soit 20 % des attributions au titre des phases I à III, ont été livrés aux utilisateurs finals (voir annexe VI.C pour plus de précisions). Au 31 juillet 1998, du matériel médical d'une valeur de 12 775 921 dollars est arrivé dans les trois gouvernorats, dont 11 539 475 dollars, soit 38 % des montants alloués au titre des phases I à III, ont été livrés aux hôpitaux (voir annexe D pour plus de précisions). L'OMS reçoit et distribue des médicaments et fournitures médicales achetés en vertu des arrangements passés avec le Gouvernement iraquien pour les achats en gros. La faible capacité d'écoulement des entrepôts de Kimadia a contribué au fait que 27 % seulement des produits reçus ont pu être distribués aux gouvernorats. De façon générale, les médicaments circulent bien. Les autorités sanitaires se sont plaintes de ne pas recevoir de la Kimadia des informations sur la mise en circulation des médicaments après les tests de qualité à Bagdad mais l'OMS note qu'il serait possible d'y remédier en mieux utilisant la base de données Microdrug de l'OMS. L'OMS achète également du matériel médical et des fournitures pour les infrastructures sanitaires. Pour le matériel transitant par la Turquie, les retards sont de trois mois en moyenne. L'OMS rénove les écoles de personnel infirmier et de sages-femmes ainsi que les laboratoires de contrôle de la qualité de l'eau pour la bonne utilisation des appareils de contrôle déjà reçus.

37. Grâce à une meilleure circulation des médicaments, le système des soins de santé redevient crédible. En conséquence, le nombre de patients augmente de façon spectaculaire dans la plupart des centres. Il semblerait que certaines familles vendent leurs médicaments obtenus sur ordonnance mais on ne connaît pas l'ampleur de ce problème. L'OMS s'efforce d'apprendre aux praticiens à mieux gérer les médicaments et formuler les ordonnances. Bien que les médicaments soient plus largement disponibles, il semble que les maladies infectieuses et parasitiques gagnent du terrain. Faute d'un système efficace de surveillance épidémiologique, il est difficile d'identifier et de surveiller les populations et les secteurs à haut risque et les tendances épidémiologiques ou de mesurer l'impact des initiatives humanitaires prises en vertu de la résolution 986 (1995) du Conseil.

Eau et assainissement

38. Au 31 juillet 1998, des produits chimiques, des fournitures et du matériel d'une valeur de 20 068 561 dollars étaient arrivés dans les trois gouvernorats, dont 15 911 870 dollars (y compris la valeur des contributions en espèces), soit

/...

26 % des montants alloués au titre des phases I à III, ont été livrés aux utilisateurs finals (voir annexe VI.E pour plus de précisions). Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'UNICEF a accéléré la procédure d'achat en établissant plus vite les indications et les coûts de revient et en soumettant les demandes plus rapidement au Comité du Conseil de sécurité. Si les activités de l'UNICEF étaient limitées auparavant aux zones urbaines, le programme est maintenant exécuté dans les zones tant urbaines que rurales. Quelque 115 000 personnes bénéficieront de 164 projets d'approvisionnement en eau des zones rurales en cours d'exécution dans des zones isolées des trois gouvernorats. Au 31 juillet 1998, plus de 300 000 personnes ont bénéficié des ressources allouées au titre de la phase I. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a été chargé de fournir des services aux projets de réinstallation au titre des phases I à III. En vertu du plan de distribution élargi, Habitat a reçu des ressources, sous réserve de financement, pour privilégier davantage les activités concernant des projets urbains ou semi-urbains. En juillet 1998, tous les projets relatifs aux phases I et II, y compris 42 projets d'approvisionnement en eau de zones rurales ou semi-urbaines et 22 projets d'assainissement, étaient en cours ou terminés. Au titre de la phase III, Habitat a commencé à travailler à trois projets d'approvisionnement en eau et à un projet d'assistance à l'assainissement en faveur des personnes déplacées. Bien que les autorités locales des trois gouvernorats privilégient nettement les grands projets de relèvement urbain, les ressources sont insuffisantes pour une telle entreprise. Les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement des zones urbaines sont en très mauvais état, 40 % de l'eau étant perdue, à quoi il faut ajouter le gaspillage dans les ménages. Des solutions partielles aux gros problèmes d'infrastructures risquent de contribuer à la détérioration de l'ensemble du système. Habitat a établi une liste de priorités pour le forage de puits profonds afin de capter de nouvelles sources d'eau. En étroite consultation avec les autorités locales, il s'efforce d'identifier d'autres zones pour l'investissement de telles ressources, la conception des projets devant être terminée d'ici à décembre 1998.

Agriculture

39. Au 31 juillet 1998, des intrants agricoles d'une valeur de 39 419 968 dollars étaient arrivés dans les trois gouvernorats, dont 24 344 833 dollars (y compris la valeur des contributions en espèces), soit 34 % des montants alloués au titre des phases I à III, ont été livrés aux utilisateurs finals (voir annexe VI.G pour plus de détails). Dans le secteur agricole, le processus d'approbation des demandes a été plus rapide pour les phases II et III que pour la phase I, ce qui a contribué à l'acheminement des produits en temps voulu. Les intrants essentiels pour les campagnes d'hiver 1997-1998 et d'été 1998 ont été livrés selon les plans. Grâce à une meilleure planification, la FAO a pu échelonner les fournitures d'intrants en fonction des besoins saisonniers. La FAO a indiqué qu'en moyenne, il fallait compter environ une semaine pour la procédure d'adjudication et une à deux semaines pour la procédure d'appel d'offres. La FAO inclut dans ses contrats et applique une clause pénale obligeant le fournisseur à livrer le produit dans le délai indiqué, qui varie bien sûr selon le produit. Quelques produits, notamment des parasiticides, des graines de tomate et des fongicides pour les vergers, n'ont pas été livrés selon les indications et la FAO a pris des mesures correctives.

40. Le mécanisme de distribution est efficace dans l'ensemble mais il est entravé par les risques de sécurité dans certains secteurs, le manque de place saisonnier dans les centres de distribution et la difficulté d'accès aux secteurs isolés. Au total, 155 907 fermiers ont reçu des graines et des engrais. La zone cultivée a augmenté de 29 % par rapport à la saison de 1996-1997, les coûts de production baissant de 20 %. Les campagnes de lutte contre les ravageurs menées en été ont bénéficié à 140 000 fermiers et on estime que 85 % des animaux de la région ont été traités et vaccinés, ce qui a réduit l'incidence des maladies, augmenté la production et entraîné une baisse de 40 % des prix de la viande et des produits laitiers. Le coût des produits pharmaceutiques vétérinaires sur le marché local a baissé de plus de 50 % et les produits trop vieux ont disparu des points de vente. Le nombre d'élevages de poulets de chair est passé de 25 à 150 entre février et juillet 1998, presque tous les intrants au titre des phases I et II ayant été utilisés. Au titre de la phase III et du plan de distribution élargi, on cherche à relancer 300 élevages. Pour que les familles plus pauvres des zones isolées consomment davantage de protéines animales, on encourage l'élevage de poulets en basse-cour. Pour les intrants disponibles en quantité insuffisante pour répondre aux besoins des fermiers – comme les pièces de rechange de machines agricoles, les pompes et tuyaux d'irrigation, les semences de blé, les engrais et les vaporisateurs – la distribution aux utilisateurs finals se fait par loterie. Les vaccins et médicaments vétérinaires, les semences de légumes et les intrants pour la lutte contre les parasites et les maladies des cultures répondent presque entièrement aux besoins des utilisateurs finals. Certains intrants sont vendus aux fermiers à 20 % au plus du prix du marché. Une échelle mobile est utilisée pour ne pas désavantager les fermiers plus pauvres.

Électricité

41. Au 31 juillet 1998, des équipements électriques d'une valeur de 4 700 000 dollars étaient arrivés aux trois gouvernorats, dont 1 613 014 dollars (y compris les contributions en espèces), soit 2 % des montants alloués au titre des phases I à III, avaient été versés aux utilisateurs finals (voir annexe VI.F pour plus de détails). Dans le secteur de l'électricité on est passé des opérations d'achat pour le compte des autorités locales à l'application d'un programme électrotechnique majeur. Le rythme d'exécution du programme a été considérablement ralenti en raison de l'insuffisance des ressources techniques et de gestion disponibles et de l'absence d'un soutien administratif indispensable. L'exécution du programme en outre pâtit des difficultés rencontrées pour obtenir des autorités locales comme du Ministère de l'industrie, des spécifications et des documents techniques précis, à quoi s'ajoute le fait que l'on n'avait pas dûment inventorié la totalité des équipements nécessaires. Il a été en outre difficile de s'assurer les services de fournisseurs internationaux disposés à entreprendre l'exécution de projets.

42. Pendant l'application du programme, le PNUD/Département des affaires économiques et sociales a dû fournir des services techniques d'experts internationaux pour pallier le fait que les autorités locales n'ont pas toutes les compétences nécessaires pour étudier, concevoir, planifier ou appliquer les projets qu'elles envisagent d'entreprendre. De surcroît, le PNUD/Département des affaires économiques et sociales signale que les autorités locales ont apporté des modifications à plus de la moitié des articles, des quantités et des spécifications depuis le lancement du programme. Il en est inévitablement

résultat des retards importants. Le PNUD/Département des affaires économiques et sociales a connu de grandes difficultés tant pour doter en effectifs son équipe au Siège chargée des achats et de la gestion des projets et pour affecter sur le terrain en temps utile un personnel international dûment qualifié. À Dohouk l'utilisation des apports a été en outre entravée par de graves problèmes de sécurité. Non seulement on estime qu'il y a 254 champs de mines au long des lignes de haute tension, mais en outre des saboteurs inconnus ont récemment abattu un pylône de transmission et ont placé des mines tout autour, provoquant parmi le personnel technique recruté localement un mort et quatre blessés. Devant cette situation, il est indispensable de donner la priorité aux opérations de déminage lorsque des champs de mines empêchent toute opération de remise en état.

43. Depuis juillet 1998, cependant, les mesures suivantes ont été prises pour accélérer l'exécution du programme. Le PNUD/Département des affaires économiques et sociales prend actuellement des dispositions visant à déléguer au personnel sur place le pouvoir de procéder aux achats d'équipements nécessaires pour répondre en temps opportun aux besoins les plus urgents. Le bureau d'Arbil est désormais dirigé par un gestionnaire confirmé, qui a pouvoir de préserver l'intégrité du projet et de prendre des décisions en matière d'achats. Pendant la période couverte par le présent rapport, quatre cabinets d'experts-conseils internationaux ont entrepris des études sur la structure du barrage de Derbandikhan, sur la remise en état des groupes électrogènes des barrages de Derbandikhan et de Dokan, et sur l'état du réseau de transmission et de distribution. D'ici trois mois, les réparations d'urgence de la structure du barrage de Derbandikhan auront été terminées ainsi que la révision de deux groupes électrogènes au barrage de Dokan. On attend par ailleurs, au cours de cette même période, une augmentation sensible des arrivages d'équipements, entre autres 14 transformateurs pour Souleimaniyeh, 2 sous-centrales mobiles pour Dohouk et Arbil, quatre groupes électrogènes diesel pour les services humanitaires d'urgence d'Arbil, 360 transformateurs de distribution et de très nombreuses pièces de rechange. Pour répondre aux nécessités de base, le programme maintient la capacité opérationnelle des centrales. Dans les trois gouvernorats du nord, l'exécution du programme, qui comprend des études de faisabilité concernant des sources de production électrique de substitution, doit nécessairement aller de pair avec la remise en état du réseau national. Tant que des décisions fondamentales ne seront pas prises par toutes les parties intéressées, le programme portera nécessairement sur les projets les plus viables et les plus urgents afin d'éviter toute dégradation supplémentaire de la capacité de production d'électricité. L'exécution du programme est actuellement soumise à un examen constant au Siège, à la fois par le Bureau chargé du Programme Iraq, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales pour faire en sorte que les délais prévus dans le plan de travail soient respectés.

Éducation

44. Au 31 juillet 1998, des matériels didactiques d'une valeur de 12 107 542 dollars étaient parvenus aux trois gouvernorats, dont 9 576 658 (y compris les contributions en espèces), soit 20 % des montants alloués au titre des phases I à III, avaient été versés aux utilisateurs finals (voir annexe VI.H pour plus de détails). L'UNICEF et l'UNESCO sont conjointement responsables du secteur de

l'éducation, le premier axant son action sur les écoles primaires et l'apport de fournitures scolaires et la seconde sur l'enseignement secondaire et tertiaire.

45. L'UNESCO s'est heurtée à de graves problèmes dans l'exécution de son programme : sérieuses difficultés sur le plan des effectifs, retards dans la présentation des demandes au Comité du Conseil de sécurité, délégation insuffisante de pouvoirs de passation des contrats au personnel sur le terrain et retards de paiement aux sous-traitants locaux. En outre, les coûts des matériels étaient de 60 à 70 % supérieurs à Souleimaniyeh qu'à Dohouk ou Arbil, ce qui a entraîné de nouveaux appels d'offres imprévus, une hausse des coûts de construction et une réduction correspondante, à hauteur de 60 % des activités de remise en état prévues à Souleimaniyeh.

46. Pendant la période objet du présent rapport, l'UNESCO a pris les mesures nécessaires pour rationaliser les procédures d'achat en déléguant à son bureau de Bagdad des pouvoirs suffisants pour gérer efficacement le processus, en facilitant l'acheminement des biens par la Jordanie et en veillant à ce qu'une attention particulière soit portée à la qualité des matériaux importés et à l'évaluation des projets terminés. En portant de 60 à 70 % des activités totales la part des travaux réalisés sous contrats locaux, l'UNESCO espère éviter les retards qui ont frappé les importations de marchandises pendant la phase I. Au nord du pays, l'UNESCO a fait occuper des postes vacants par du personnel international qualifié et s'emploie actuellement à renforcer l'aide apportée à partir de son siège. Ces mesures se sont traduites par une accélération sensible du programme éducatif au cours de ces derniers mois.

47. L'UNICEF a connu de son côté diverses difficultés dans l'acheminement des marchandises par la Turquie et a nommé un spécialiste de la logistique à plein temps chargé de suivre les procédures de dédouanement. L'UNICEF a rationalisé ses procédures d'approbation des contrats locaux grâce à une meilleure coordination entre ses bureaux de Bagdad et d'Arbil. Toute amélioration administrative sur le plan des achats internationaux peut faire gagner jusqu'à sept semaines dans la passation de commandes aux fournisseurs.

48. Tous les projets de l'UNESCO relevant de la phase I, à l'exception de la production de craie pour les écoles, devraient être menés à terme d'ici novembre 1998. L'exécution des projets au titre des phases II et III commencera le 15 septembre 1998, et les projets relevant du plan de distribution élargi devraient commencer en octobre 1998.

49. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a de son côté participé considérablement à la construction de nouvelles écoles primaires en milieu rural et secondaires en milieu urbain, au titre de la remise en état des établissements humains. Sur les 180 écoles prévues dans le cadre des phases I à III, 20 ont été terminées et 76 sont en voie de construction, dont 33 seront achevées pour la prochaine entrée scolaire. On a déjà commencé à recenser les projets relevant du plan de distribution élargi et les constructions correspondantes commenceront en mars 1999. Les projets de remise appliqués par l'UNICEF au titre des phases I et II sont en cours dans 137 écoles et seront menés à terme en octobre 1998. L'installation d'éléments de presses d'imprimerie destinés à la production de 4,5 millions de manuels à l'intention de 500 000 élèves devrait être terminée en octobre 1998. Toutes les pochettes éducatives prévues au titre de la phase II à l'intention des élèves des écoles

primaires et intermédiaires sont arrivées et seront distribuées à quelque 500 000 élèves au début de l'année scolaire en octobre 1998.

Remise en état des établissements humains

50. En ce qui concerne la remise en état des établissements humains, au 31 juillet 1998, des marchandises d'une valeur de 5 788 626 dollars (y compris les contributions en espèces), soit 20 % des montants alloués au titre des phases I à III, avaient été livrées aux utilisateurs finals (voir annexe VI.I pour plus de détails). Dans son action de remise en état des établissements humains, Habitat a progressé considérablement, malgré des obstacles administratifs et opérationnels considérables. Le montant total de 84 millions de dollars alloué au titre des phases I à III et le plan de distribution élargi devraient faciliter la réinstallation définitive des habitants des villes qui souhaitent regagner leur lieu d'origine, ou de réinstaller des personnes plus récemment déplacées dans d'autres endroits. Ce qui signifie, au titre des phases I à III, la construction de quelque 180 écoles avec les logements des enseignants, de 60 centres de santé de 72 routes d'accès, de 14 cliniques vétérinaires, et de près de 3 500 logements, ainsi que la réalisation de 32 projets d'égouts et d'assainissement et de 100 projets d'approvisionnement en eau, et la fourniture d'autres infrastructures et services communautaires de base. Pour cela, il faut qu'Habitat dispose d'une infrastructure appropriée sur le plan de la gestion et des achats et que l'on trouve localement un secteur du bâtiment efficace capable d'entreprendre des travaux de cette importance. Aucune de ces deux conditions n'étant remplie, rien ne garantissait l'exécution en temps voulu des projets. Le caractère trop centralisé des procédures de soumission et de passation des marchés appliquées par Habitat et par le Bureau des Nations Unies à Nairobi imposait des délais allant jusqu'à 16 semaines pour toute passation de contrat. Les sous-traitants locaux, qui n'ont pas eu depuis sept ans la possibilité de s'engager dans des projets d'une telle ampleur, ont dû faire face à de grandes difficultés d'organisation, aggravées par les fluctuations des taux de change.

51. Toutefois, malgré ces contraintes, Habitat est en avance sur les dates limites prévues dans chacun des trois stades de son activité : détermination des priorités et conception, passation des contrats et construction. D'ici la fin de 1998, des projets d'une valeur de 10 à 12 millions de dollars auront été menés à terme. Ces résultats ont considérablement contribué à renforcer la capacité des sous-traitants locaux, qui bénéficieront à l'avenir des projets de construction entrepris par des institutions des Nations Unies. La remise en état des établissements humains doit commencer par la mise en place d'une infrastructure de base intégrée, telle que les routes d'accès, les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les canaux d'irrigation, les écoles et les centres de santé.

Déminage

52. Au 31 juillet 1998, on avait mené à bien des activités évaluées à 4 219 370 dollars (y compris les contributions en espèces), soit 68 % des montants alloués au titre des phases I à III (voir annexe VI.J pour plus de détails). Dans le secteur du déminage, des progrès importants ont été enregistrés après les premières difficultés connues au cours des phases I et II. On n'a pas encore déterminé le nombre de champs de mines dans les gouvernorats

/...

de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, mais on estime qu'il y en aurait quelque 4 000, dont 2 500 ont été balisés. Une enquête de base menée par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) visant à déterminer plus précisément le nombre de mines et celui des victimes d'accidents dus aux mines doit être terminée d'ici la fin de janvier 1999. On augmente dans chaque gouvernorat le nombre des équipes de déminages, en fonction de l'ampleur estimée du problème. L'Organisation des Nations Unies fera connaître officiellement aux autorités iraqiennes compétentes les zones où elle mène des opérations de déminage. Le Gouvernement iraquien n'a pas fourni de cartes des champs de mines et les formalités qu'il impose pour le dédouanement de l'équipement, ambulances comprises, et la délivrance de visas au personnel international étaient longues. Le Gouvernement turc n'autorise pas le transit par son territoire d'équipement de déminage quel qu'il soit. En conséquence, pour éviter les retards, l'UNOPS a modifié le type d'équipement qu'il se propose d'acheter dans le cadre du plan de distribution élargi et a affecté sur place un officier de liaison à plein temps chargé de faciliter les opérations de dédouanement à Bagdad.

53. Bien que de nombreux villages ont leurs propres démineurs locaux non entraînés, les informations locales sur l'étendue des champs de mines ne sont pas fiables. L'UNOPS mène sa propre enquête sur les accidents. On a déjà formé la première équipe d'enquêteurs constituée de personnel local. L'UNOPS a relancé les centres de soins prothétiques à Diana et à Halabja à partir de stocks existants et ouvrira sous peu un centre à Dohouk. On estime que 4 000 personnes ont déjà des prothèses, dont il faudra assurer l'entretien, et que 2 500 personnes dans la région attendent actuellement de recevoir des membres artificiels. Vu la capacité actuelle, il faudra peut-être deux ans pour leur porter à tous remède; l'enquête permettra de dégager une estimation plus précise. Par ailleurs, l'UNICEF s'emploie à lancer un programme de sensibilisation aux mines dans les écoles visant 1 000 écoles situées dans des zones à haut risque; à ce jour, 1 050 instituteurs du primaire ont reçu une formation en la matière. Le programme de déminage de l'UNOPS sera certes le plus important de ses programmes dans les trois gouvernorats, à court terme, mais l'ampleur même du problème signifie que l'on parviendra à diminuer le nombre d'accidents en sensibilisant davantage la population plutôt qu'en procédant au déminage. Il faut toutefois reconnaître aussi que le programme de l'UNOPS met en place une capacité régionale dont on pense qu'elle sera viable avec un soutien extérieur minimal.

V. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

54. Malgré l'augmentation de la quantité de pétrole exportée par l'Iraq durant la période considérée, la baisse sensible du prix du pétrole a entraîné une réduction du montant des recettes escompté pour la phase actuelle, estimé aujourd'hui à 2,86 milliards de dollars. Après les déductions prévues au paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil, un montant net d'environ 1,79 milliard de dollars devrait être dégagé pour les fournitures humanitaires autorisées par la résolution 1153 (1998) ainsi que pour les pièces détachées et le matériel autorisé par la résolution 1175 (1998). Ce montant est nettement inférieur à la somme nécessaire à l'exécution intégrale du plan de distribution élargi (3,1 milliards de dollars). Il est par conséquent indispensable d'établir une hiérarchie plus rigoureuse dans chacun des secteurs et entre les différents secteurs du plan de distribution élargi pour assurer une bonne

utilisation de recettes qui sont actuellement en diminution pour les raisons évoquées plus haut. Le Bureau chargé du Programme Iraq a engagé des discussions avec le Gouvernement iraquien en vue de créer un mécanisme qui permette d'établir des priorités de manière à faire concorder les ressources disponibles et les demandes approuvées.

55. Afin de faciliter les remboursements provenant du compte ESC (13 %) destinés au compte ESB (53 %) pour les dépenses portant sur l'achat en gros, par le Gouvernement iraquien, de nourriture et de médicaments destinés aux Gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, l'Organisation des Nations Unies a pris des mesures destinées à accélérer les procédures de confirmation authentifiée de l'arrivée des denrées alimentaires et des médicaments dans le nord. Cette initiative n'a malheureusement pas permis de réduire le nombre de contrats d'achat de nourriture et de médicaments au titre du compte ESB (53 %) en attente d'un financement provenant des montants remboursés du compte ESC (13 %), lesquels s'élèvent actuellement à 161,4 millions de dollars. Aussi, le Directeur exécutif du Programme Iraq et le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies examinent-ils de nouveaux moyens d'apporter aux procédures en vigueur les ajustements propres à réduire les importants retards des remboursements.

56. Afin d'accélérer la mise en oeuvre du programme humanitaire, le Directeur exécutif du Programme Iraq a organisé et présidé à Bagdad et à Erbil, en juin 1998, des réunions interinstitutions auxquelles ont participé tous les organismes et programmes intéressés, représentés notamment par des responsables de leurs sièges respectifs. Je suis persuadé que les décisions prises lors de ces réunions garantiront une mise en oeuvre plus efficace et plus rapide du programme humanitaire et renforceront encore la coopération et l'interaction entre les organismes des Nations Unies qui y participent, tant aux sièges que sur le terrain. Certains résultats positifs ont déjà été exposés dans le présent rapport; je pense en particulier aux décisions concrètes qui ont été prises pour accélérer l'exécution des projets dans les domaines de l'électricité et de l'éducation. Les organisations intéressées s'efforcent toutes de pourvoir d'urgence les postes hors siège vacants depuis longtemps. À cet égard, j'exhorte le Gouvernement iraquien à octroyer promptement les visas d'entrée nécessaires au personnel international, conformément aux dispositions applicables de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et du Mémorandum d'accord.

57. Je saisis cette occasion pour saluer le dévouement et le zèle du personnel des organismes des Nations Unies qui participent à la mise en oeuvre du programme. Je tiens aussi à remercier le Gouvernement iraquien pour sa coopération.

Annexe I

COMPTE IRAQ OUVERT PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes se répartissent comme suit :

a) Un montant de 3 363 200 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la Banque nationale de Paris, pour le paiement de ces fournitures destinées à l'ensemble du pays, se sont élevées à 2 396 200 000 dollars au titre des phases I, II et III, dont un montant de 153,2 millions de dollars destiné au remboursement d'articles achetés en grandes quantités par le Gouvernement iraquien pour le nord du pays et distribués par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies;

b) Un montant de 824,4 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses afférentes à l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité du Conseil de sécurité se sont élevées à 646,6 millions de dollars;

c) Un montant de 2 021 800 000 dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution. Au 31 juillet 1998, un montant de 67,8 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation et 1 210 800 000 dollars aux première et deuxième séries de versements dus au titre des réclamations des catégories A et C;

d) Un montant de 140,5 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 98,1 millions de dollars;

e) Un montant de 47,6 millions de dollars a été affecté à la Commission spéciale des Nations Unies au titre de ses dépenses de fonctionnement, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses de la Commission spéciale se sont élevées à 37,9 millions de dollars;

f) Un montant de 287,6 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers iraqiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution et aux procédures adoptées par le Comité du Conseil de sécurité. Sur ce montant, 241,4 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 63,4 millions de dollars a été viré directement au compte-séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995).

Annexe II

RECETTES PÉTROLIÈRES ET LETTRES DE CRÉDIT (FOURNITURES HUMANITAIRES)
 AU 31 JUILLET 1998

Recettes pétrolières

Phase	Date du dernier dépôt	Nombre de lettres de crédit	Valeur des lettres de crédit provenant des ventes de pétrole
I	27 juin 1998	125	2 149 506 395,99
II	2 janvier 1998	128	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
En cours	Au 31 juillet 1998	113	1 327 291 000,00 ¹
Total		552	7 686 693 529,50

Lettres de crédit (fournitures humanitaires) destinées au compte 53 %
 et au remboursement des achats en grandes quantités

Phase	Nombre de lettres de crédit ouvertes	Valeur approximative des lettres de crédit ouvertes	Versements bancaires effectués à la livraison
I	869	1 242 181 000	1 171 136 900
II	524	1 185 287 000	907 554 200
III	496	1 010 976 000	317 549 100
En cours	12	22 130 000	—
Total	1 901	3 460 574 000	2 396 240 200

¹ Sur les recettes pétrolières de 1 327 291 000 dollars, 388,9 millions de dollars seulement avaient été reçus au 31 juillet 1998; les recettes peuvent varier en fonction des fluctuations des prix sur les marchés.

Annexe III

ÉTAT DES DEMANDES PRÉSENTÉES AU COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 661 (1990)

État	Phase en cours					
	Phase III		Fournitures humanitaires		Frais d'oléoduc	
	Nombre	Valeur (dollars É.-U.)	Nombre	Valeur (dollars É.-U.)	Nombre	Valeur (dollars É.-U.)
Demandes reçues par le Secrétariat	683	1 225 291 879	227	727 933 887	34	52 530 505
Demandes présentées au Comité	636	1 214 194 599	148	496 713 120	9	25 556 090
Demandes approuvées	612	1 184 237 364	97	386 022 119	3	2 057 788
Demandes bloquées	—		—		—	—
Demandes mises en attente	16	9 853 137	7	31 874 541	1	1 043 090

Note : Les demandes au titre des phases I et II sont sans changement depuis le rapport précédent (5 juin 1998) (S/1998/477).

Annexe IV

PLAN DE DISTRIBUTION ÉLARGI

États des demandes approuvées rangées par ordre de priorité

Secteur	Budget de la phase en cours, compte 53 % et achats en grandes quantités ¹ (dollars É.-U.)	Demandes approuvées par le Comité du Conseil de sécurité		Demandes pour lesquelles le financement n'est pas encore disponible		Lettres de financement émises par le secrétariat du Comité du Conseil de sécurité	
		Nombre de demandes	Valeur (dollars É.-U.)	Nombre de demandes	Valeur (dollars É.-U.)	Nombre de demandes	Valeur (dollars É.-U.)
Produits alimentaires*	1 293 000 000	57	351 251 181	34	202 256 261	23	148 994 920
Fournitures médicales*	274 000 000	15	9 587 647	5	1 516 491	10	8 071 156
Eau et assainissement	174 500 000	—	—	—	—	—	—
Électricité	287 500 000	1	274 219	—	—	1	274 219
Agriculture	193 000 000	24	24 909 072	10	19 181 450	14	5 727 622
Éducation	53 000 000	—	—	—	—	—	—
Appui aux infrastructures (télécommunications et transports)	140 500 000	—	—	—	—	—	—
Pièces et matériel pétroliers	300 000 000	3	2 057 788	3	2 057 788	—	—
Total	2 715 500 000	100	388 079 907	52	225 011 990	48	163 067 917

Annexe V

OBSERVATIONS EFFECTUÉES DANS TOUS LES SECTEURS DU 16 MAI AU 31 JUILLET 1998

Institution	Observations par secteur							Total
	Produits alimentaires	Santé	Agriculture	Électricité	Eau et assainissement	Éducation		
FAO	-	-	1 486	-	-	-	-	1 486
PNUD	-	-	-	-	-	-	-	0
UNESCO	-	-	-	-	-	207	-	207
UNICEF	-	468	-	-	568	453	-	1 489
PAM	31 920	-	-	-	-	-	-	31 920
OMS	-	1 231	-	-	-	-	-	1 231
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq/Groupe d'observation par région géographique	252	346	25	3	138	26	-	790
Total	32 172	2 045	1 511	3	706	686	-	37 123

Annexe VI

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EXÉCUTION, PAR SECTEUR, DU PLAN DE DISTRIBUTION, POUR TOUTES LES PHASES, AU 31 JUILLET 1998

A. Produits alimentaires

Phase		Processus d'achat en grandes quantités*							
		Fonds alloués (ensemble du pays)		Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays	
		En dollars É.-U.	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage de fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.
Phase I	Produits alimentaires	870 010 000	972 278 564	111,75	910 013 814	104,60	889 683 350	102,26	
	Matériel	36 000 000	20 123 538	55,90	20 123 538	55,90	13 269 122	36,86	
Phase II	Produits alimentaires	870 000 000	887 377 475	102,00	849 300 234	97,62	826 627 416	95,01	
	Matériel	36 000 000	53 880 758	149,67	53 880 758	149,67	24 376 627	67,71	
Phase III	Produits alimentaires	870 010 000	925 653 086	106,40	832 615 356	95,70	426 788 634	49,06	
	Matériel	36 000 000	40 812 286	113,37	40 812 286	113,37	–	0,00	
Total partiel	Produits alimentaires	2 610 020 000	2 785 309 125	106,72	2 591 929 404	99,31	2 143 099 400	82,11	
	Matériel	108 000 000	114 816 582	106,31	114 816 582	106,31	37 645 749	34,86	
Phase en cours	Produits alimentaires	958 000 000	409 736 183	42,77	349 920 621	36,53	–	0,00	
	Matériel	180 000 000	23 246 047	12,91	1 330 560	0,74	–	0,00	

Processus de distribution**				
Phase	Fonds alloués au titre du plan de distribution		Articles arrivés dans les gouvernorats	
	Valeur en dollars É.-U.	Valeur en dollars É.-U.		Pourcentage des fonds alloués
Sud et centre				
Phase I	Produits alimentaires	747 480 000	764 214 654	102,24
	Matériel	36 000 000	2 615 174	7,26
Phase II	Produits alimentaires	747 470 000	665 300 727	89,01
	Matériel	36 000 000	18 043 085	50,12
Phase III	Produits alimentaires	747 480 000	354 599 636	47,44
	Matériel	36 000 000	–	0,00
Total partiel	Produits alimentaires	2 242 430 000	1 784 115 017	79,56
	Matériel	108 000 000	20 658 259	19,13
Phase en cours	Produits alimentaires	803 000 000	–	0,00
	Matériel	180 000 000	–	0,00
Nord				
Phase I	Produits alimentaires	122 530 000	121 565 308	99,21
	Produits alimentaires	122 530 000	99 498 124	81,20
Phase III	Produits alimentaires	122 530 000	40 024 110	32,66
	Produits alimentaires	367 590 000	261 087 542	71,03
Phase en cours	Produits alimentaires	155 000 000	–	0,00
	Produits alimentaires	–	–	–
Ensemble du pays				
Total, phases I, II et III	Produits alimentaires	2 610 020 000	2 046 202 559	78,36
	Matériel	108 000 000	20 658 259	19,13

* Les chiffres correspondent à la valeur, pour l'ensemble du pays, des fonds alloués, des montants indiqués dans les demandes et des arrivées.

** Les montants indiqués correspondent à la valeur des articles arrivés et distribués dans les gouvernorats.

B. Nutrition

Phase		Budget du plan de distribution						Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution					
		Fonds alloués		Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals/montant décaissé	
		En dollars É.-U.	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.
Nord													
Phase I	Articles	4 867 430	4 820 930	99,04	4 820 930	99,04	4 092 733	84,08	4 092 733	84,08	3 970 954	81,58	
	Élément espèces	132 570	n.d.	n.d.	132 570	100,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	128 563	96,98	
Phase II	Articles	9 800 000	8 148 359	83,15	8 148 359	83,15	5 764 459	58,82	5 764 459	58,82	4 676 088	47,72	
	Élément espèces	200 000	n.d.	n.d.	200 000	100,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	139 308	69,65	
Phase III	Articles	9 450 000	6 915 638	73,18	6 915 638	73,18	5 822 539	61,61	5 822 539	61,61	5 822 539	61,61	
	Élément espèces	550 000	n.d.	n.d.	550 000	100,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	—	0,00	
Total partiel, phases I, II et III		25 000 000	19 884 927	79,54	20 767 497	83,07	15 679 731	62,72	15 679 731	62,72	14 737 452	58,95	
	Articles	11 380 000	817 380	7,18	437 380	3,84	—	0,00	—	0,00	—	0,00	
Phase en cours				n.d.		0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	—	0,00	
	Élément espèces	120 000	n.d.	n.d.	—	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	—	0,00	

C. Santé (médicaments et fournitures médicales)

Processus d'achat en grandes quantités*									
Phase	Fonds alloués (ensemble du pays) Dollars É.-U.	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)			Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)			Articles arrivés dans le pays	
		Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués
Phase I	210 000 000	222 965 297	106,17	221 444 025	105,45	174 837 192	83,26		
Phase II	210 000 000	212 647 176	101,26	212 647 176	101,26	131 665 108	62,70		
Phase III	200 000 000	202 532 180	101,27	179 779 409	89,89	6 938 120	3,47		
Total partiel	620 000 000	638 144 653	102,93	613 870 610	99,01	313 440 420	50,55		
Phase en cours	274 000 000	14 035 863	5,12	9 587 647	3,50	-	0,00		
Processus de distribution**									
Phase	Fonds alloués au titre du plan de distribution	Articles arrivés dans les gouvernorats			Articles livrés aux utilisateurs finals***				
		Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués			
Centre et sud									
Phase I	181 200 000	103 814 020	57,29	76 900 842	42,44				
Phase II	181 000 000	34 413 044	19,01	5 976 708	3,30				
Phase III	180 000 000	-	0,00	-	0,00				
Total partiel	542 200 000	138 227 064	25,49	82 877 550	15,29				
Phase en cours	262 000 000	-	0,00	-	0,00				
Nord									
Phase I	28 800 000	18 960 244	65,83	15 168 449	52,67				
Phase II	29 000 000	2 154 406	7,43	487 795	1,68				
Phase III	20 000 000	-	0,00	-	0,00				
Total partiel	77 800 000	21 114 650	27,14	15 656 244	20,12				
Phase en cours	12 000 000	-	0,00	-	0,00				
Ensemble du pays									
Total, phases I, II et III	620 000 000	159 341 714	25,70	98 533 794	15,89				

* Les chiffres correspondent à la valeur, pour l'ensemble du pays, des fonds alloués, des montants indiqués dans les demandes et des arrivées.

** Les montants indiqués correspondent à la valeur des articles arrivés et distribués dans les gouvernorats.

*** "Livres aux utilisateurs finals" désigne dans le présent tableau des articles envoyés de l'entrepôt aux centres de santé.

D. Santé (autres composantes)

Phase	Budget du plan de distribution						Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution					
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernements		Articles livrés aux utilisateurs finals/montant décaissé			
	Fonds alloués	Dollars É.-U.	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués		
Phase I	Articles	9 698 807	9 698 807	100,00	9 557 531	98,54	9 557 531	98,54	9 405 729	96,98		
	Élément espèces	401 193	n.d.	80,79	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	300 000	74,78		
Phase II	Articles	8 508 332	8 508 332	100,00	3 218 390	37,83	3 218 390	37,83	1 163 023	13,67		
	Élément espèces	1 491 668	n.d.	33,99	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	507 000	33,99		
Phases III	Articles	9 338 638	7 478 694	80,08	—	0,00	—	0,00	—	0,00		
	Élément espèces	661 362	n.d.	24,76	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	163 723	24,76		
Total partiel, phases I, II et III		30 100 000	25 685 833	85,33	12 775 921	42,44	12 775 921	42,44	11 539 475	38,34		
		18 148 490	390 744	2,15	—	0,00	—	0,00	—	0,00		
Phase en cours		15 851 510	n.d.	108,19	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	—	0,00		

Nord

Les chiffres figurant dans le tableau correspondent à tous les fonds alloués, au titre des programmes qui sont prélevés sur le compte séquestre (compte 13 %).

E. Eau et assainissement

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution						
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals/montant décaissé		
	En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
Sud et Centre											
Phase I	24 000 000	22 894 235	95,39	22 894 235	95,39	22 390 270	93,29	17 179 485	71,58	11 489 888	47,87
Phase II	24 170 000	20 169 792	83,45	20 169 792	83,45	7 774 612	32,17	1 400 072	5,79	99 590	0,41
Phase III	24 170 000	24 758 294	102,43	23 950 810	99,09	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Total, phases I, II et III	72 340 000	67 822 321	93,75	67 014 837	92,64	30 164 882	41,70	18 579 557	25,68	11 589 478	16,02
Phase en cours	174 500 000	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Nord											
Phase I	18 481 538	18 481 537	100,00	18 481 537	100,00	14 896 690	80,60	14 896 690	80,60	10 721 244	58,01
Élément espèces	1 718 462	n.d.	n.d.	1 726 417	100,46	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1 726 417	100,46
Phase II	19 137 648	19 137 648	100,00	19 137 648	100,00	5 171 871	27,02	5 171 871	27,02	2 665 751	13,93
Élément espèces	862 352	n.d.	n.d.	713 320	82,72	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	670 320	77,73
Phase III	15 891 623	19 859 499	124,97	19 859 499	124,97	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	4 108 377	n.d.	n.d.	2 631 925	64,06	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	128 138	3,12
Total, phases I, II et III	60 200 000	57 478 684	95,48	62 550 346	103,90	20 068 561	33,34	20 068 561	33,34	15 911 870	26,43
Phase en cours	20 207 692	10 355 939	51,25	2 997 300	14,83	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	15 292 308	n.d.	n.d.	—	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	—	0,00
Ensemble du pays											
Total, phases I, II et III	132 540 000	125 301 005	94,54	129 565 183	97,76	50 233 443	37,90	38 648 118	29,16	27 501 348	20,75

F. Électricité

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution						
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals/ montant décaissé		
	En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
Sud et centre											
Phase I	36 000 000	40 200 000	111,67	36 223 610	100,62	19 400 000	53,89	19 400 000	53,89	17 000 000	47,22
Phase II	36 000 000	44 900 000	124,72	43 335 828	120,38	6 300 000	17,50	6 300 000	17,50	6 300 000	17,50
Phase III	35 500 000	32 100 000	90,42	29 663 864	83,56	250 000	0,70	250 000	0,70	250 000	0,70
Total, phases I, II et III	107 500 000	117 200 000	109,02	109 223 302	101,60	25 950 000	24,14	25 950 000	24,14	23 550 000	21,91
Phase en cours	287 500 000	3 116 189	1,08	274 219	0,10	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Nord											
Phase I	22 612 200	23 269 945	102,91	21 954 400	97,09	4 700 000	20,79	4 700 000	20,79	1 300 000	5,75
Élément espèces	657 800	n. d.		657 800	100,00	n. d.		n. d.		126 585	19,24
Phase II	17 674 249	17 674 249	100,00	10 753 772	60,84	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	1 625 751	n. d.		177 000	10,89	n. d.		n. d.		1 462	0,09
Phase III	24 615 882	24 615 882	100,00	24 615 882	100,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	1 384 118	n. d.		1 107 800	80,04	n. d.		n. d.		184 967	13,36
Total, phases I, II et III	68 570 000	65 560 076	95,61	59 266 654	86,43	4 700 000	6,85	4 700 000	6,85	1 613 014	2,35
Phase en cours	115 455 000	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	8 045 000	n. d.		—	0,00	n. d.		n. d.		—	0,00
Ensemble du pays											
Total, phase I, II et III	176 070 000	182 760 076	103,80	168 489 956	95,69	30 650 000	17,41	30 650 000	17,41	25 163 014	14,29

G. Agriculture

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution					
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/ montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals/ montant décaissé	
	Fonds alloués	En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
Sud et centre										
Phase I	24 000 000	23 725 191	22 355 438	93,15	21 497 435	89,57	18 162 425	75,68	10 936 524	45,57
Phase II	24 000 000	21 494 863	21 386 963	89,11	17 509 932	72,96	6 615 226	27,56	4 340 000	18,08
Phase III	24 000 000	24 301 000	24 301 000	101,25	2 000 000	8,33	676 800	2,82	676 800	2,82
Total, phases I, II et III	72 000 000	69 521 054	68 043 401	94,50	41 007 367	56,95	25 454 451	35,35	15 953 324	22,16
Phase en cours	250 000 000	49 284 612	24 909 072	9,96	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Nord										
Phase I	20 150 000	20 149 910	20 149 910	100,00	19 610 751	97,32	19 610 751	97,32	15 253 288	75,70
Élément espèces	—	—	—	n. d.	—	—	—	—	—	—
Phase II	25 325 048	25 325 048	25 325 048	100,00	17 423 028	68,80	17 423 028	68,80	8 374 707	33,07
Élément espèces	674 952	n. d.	674 952	100,00	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	674 952	100,00
Phase III	25 250 000	25 250 000	25 250 000	100,00	2 386 189	9,45	2 386 189	9,45	41 886	0,17
Élément espèces	750 000	n. d.	750 000	100,00	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	—	0,00
Total, phases I, II et III	72 150 000	70 724 958	72 149 910	100,00	39 419 968	54,64	39 419 968	54,64	24 344 833	33,74
Phase en cours	51 480 000	—	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	5 520 000	n. d.	—	0,00	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	—	0,00
Ensemble du pays										
Total, phases I, II et III	144 150 000	140 246 012	140 193 311	97,26	80 427 335	55,79	64 874 419	45,00	40 298 157	27,96

H. Éducation

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution						
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals/montant décaissé		
	En dollars É.-U.	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués
Sud et centre											
Phase I	12 000 000	13 049 716	108,75	10 950 428	91,25	6 553 268	54,61	4 677 113	38,98	3 753 822	31,28
Phase II	12 000 000	11 898 713	99,16	10 682 424	89,02	8 343 595	69,53	3 239 797	27,00	1 508 913	12,57
Phase III	12 000 000	11 151 796	92,93	10 136 796	84,47	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Total, phases I, II et III	36 000 000	36 100 225	100,28	31 769 648	88,25	14 896 863	41,38	7 916 910	21,99	5 262 735	14,62
Phase en cours	53 000 000	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Nord											
Phase I	12 815 092	12 802 994	99,91	12 802 994	99,91	7 880 246	61,49	7 880 246	61,49	5 880 292	45,89
Élément espèces	2 334 908	n.d.	n.d.	2 097 990	89,85	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2 097 990	89,85
Phase II	11 332 451	11 332 451	100,00	11 332 451	100,00	4 227 296	37,30	4 227 296	37,30	49 127	0,43
Élément espèces	3 967 549	n.d.	n.d.	1 549 249	39,05	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1 549 249	39,05
Phase III	12 726 720	12 494 834	98,18	12 463 934	97,94	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	4 273 280	n.d.	n.d.	—	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	—	0,00
Total, phases I, II et III	47 450 000	36 630 279	77,20	40 246 618	84,82	12 107 542	25,52	12 107 542	25,52	9 576 658	20,18
Phase en cours	31 844 473	7 234 473	22,72	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	15 155 527	n.d.	n.d.	—	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	—	0,00
Ensemble du pays											
Total, phases I, II et III	83 450 000	72 730 504	87,15	72 016 266	86,30	27 004 405	32,36	20 024 452	24,00	14 839 393	17,78

I. Remise en état des établissements

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution						
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/ montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernements		Articles livrés aux utilisateurs finals/ montant décaissé		
	Fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués
Phase I	3 613 093	3 613 093	100,00	3 613 093	100,00	1 059 767	29,33	1 059 767	29,33	312 851	8,66
	8 386 907	n.d.		7 510 674	89,55	n.d.		n.d.		4 405 294	52,53
Phase II	1 401 565	536 579	38,28	536 579	38,28	332 622	23,73	332 622	23,73	163 385	11,66
	4 748 435	n.d.		3 362 690	70,82	n.d.		n.d.		907 096	19,10
Phase III	2 238 653	2 238 654	100,00	2 238 654	100,00	11 600	0,52	11 600	0,52	—	0,00
	8 761 347	n.d.		778 473	8,89	n.d.		n.d.		—	0,00
Total, phases I, II et III	29 150 000	6 388 326	21,92	18 040 163	61,89	1 403 989	4,82	1 403 989	4,82	5 788 626	19,86
Phase en cours	8 700 000	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
	46 300 000	n.d.		—	0,00	n.d.		n.d.		—	0,00

Nord

J. Déminage

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution								
	Fonds alloués		Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)/ montant engagé		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals/ montant décaissé		
	En dollars É.-U.	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars É.-U.	Pourcentage des fonds alloués
Phase I	1 003 715	1 003 715	100,00	1 003 715	100,00	1 003 715	100,00	1 003 715	100,00	1 003 715	100,00	1 003 715	100,00
Élément espèces	1 496 285	n.d.	n.d.	1 486 000	99,31	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1 429 000	95,50	1 429 000	95,50
Phases II et III*	770 655	770 655	100,00	770 655	100,00	599 655	77,81	599 655	77,81	599 655	77,81	599 655	77,81
Élément espèces	2 897 345	n.d.	n.d.	2 318 000	80,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1 187 000	40,97	1 187 000	40,97
Total, phases I, II et III	6 168 000	1 774 370	28,77	5 578 370	90,44	1 603 370	25,99	1 603 370	25,99	4 219 370	68,41	4 219 370	68,41
Phase en cours	11 000 000	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Élément espèces	—	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nord

* Les chiffres des phases II et III sont combinés par l'UNOPS.

Annexe VII

PRODUITS ALIMENTAIRES : QUANTITÉS ARRIVÉES, DISTRIBUÉES ET STOCKS DISPONIBLES
AU 31 JUILLET 1998

(En tonnes)

Produit	Total des arrivées en Iraq	Quantités distribuées dans les gouvernorats	Stocks disponibles	Quantités requises aux fins de distribution conformément à la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, en mai 1998
Blé	3 927 489	3 674 006	253 483	225 741
Riz	818 242	732 103	86 139	56 435
Margarine d'origine végétale	303 242	292 522	10 720	22 574
Légumineuses	270 242	234 646	35 596	22 574
Sel iodé	45 682	34 390	11 292	3 386
Lait maternisé	19 705	16 241	3 464	1 511
Sucre	714 357	596 073	118 284	45 148
Thé	43 797	38 444	5 353	3 386
Savon de toilette	74 892	68 570	6 322	5 644
Détergent	118 605	99 916	18 689	7 901
Total	6 336 253	5 786 911	549 342	394 300

Annexe IX

REMBOURSEMENTS, PAR VIREMENTS DU COMPTE 13 % AU COMPTE 53 %, AU TITRE DE
LA LIVRAISON D'ARTICLES ACHETÉS EN GRANDES QUANTITÉS, AU 31 JUILLET 1998

Phase	Secteur	Période considérée	Date du remboursement	Montant remboursé (en dollars É.-U.)
I	Produits alimentaires	Avril/mai 1997	16 juillet 1997	14 539 097
		Mai/juin 1997	16 août 1997	26 724 307
		Juillet 1997	29 août 1997	14 142 854
		Août 1997	18 septembre 1997	18 075 275
		Septembre 1997	27 octobre 1997	19 907 936
		Octobre 1997	1er décembre 1997	15 169 603
		Novembre 1997	23 décembre 1997	7 227 105
		Décembre 1997	6 février 1998	2 358 046
		Janvier 1998	27 février 1998	413 755
		Total, phase I, produits alimentaires		
I	Fournitures médicales	Mai-juillet 1997	19 novembre 1997	230 614
		Août 1997	19 novembre 1997	643 503
		Septembre 1997	23 décembre 1997	972 103
		Octobre 1997	20 janvier 1998	1 842 923
		Novembre 1997	31 mars 1998	1 876 572
		Décembre 1997	31 mars 1998	2 724 618
		Janvier 1998	30 avril 1998	2 633 440
		Février 1998	29 mai 1998	1 503 147
		Mars 1998	29 juin 1998	2 722 419
		Avril 1998	24 juin 1998	1 042 521
		Mai 1998	14 juillet 1998	1 158 254
		Juin 1998	29 juillet 1998	628 153
		1er-16 juillet 1998	29 juillet 1998	871 942
		Total, phase I, fournitures médicales		
II	Produits alimentaires	Novembre 1997	23 décembre 1997	5 724 129
		Décembre 1997	6 février 1997	21 401 127
		Janvier 1998	27 février 1997	21 185 127
		Février 1998	17 mars 1998	6 628 833
		Février 1998	19 mars 1998	9 282 655
		Mars 1998	23 avril 1998	7 080 879
		Mars 1998	27 avril 1998	10 211 031
		Avril 1998	27 mai 1998	4 886 973
		Avril 1998	29 mai 1998	6 880 110
		Mai 1998	16 juin 1998	2 851 540
		Mai 1998	23 juin 1998	2 829 896
		Juin 1998	14 juillet 1998	353 412
		Juin 1998	15 juillet 1998	2 830 242
		Total, phase II, produits alimentaires		
II	Fournitures médicales	Avril 1998	24 juin 1998	95 501
		Mai 1998	14 juillet 1998	546 018
		Juin 1998	29 juillet 1998	682 928
		1er-16 juillet 1998	29 juillet 1998	373 657
Total, phase II, fournitures médicales				1 698 103

Phase	Secteur	Période considérée	Date du remboursement	Montant remboursé (en dollars É.-U.)
III	Produits alimentaires	Mars 1998	23 avril 1998	182 202
		Avril 1998	27 mai 1998	241 029
		Avril 1998	29 mai 1998	687 726
		Mai 1998	16 juin 1998	4 011 142
		Mai 1998	23 juin 1998	7 369 210
		Juin 1998	14 juillet 1998	7 637 547
		Juin 1998	15 juillet 1998	12 005 244
		Total, phase III, produits alimentaires		
III	Fournitures médicales	(nul)		
En cours	Produits alimentaires	(nul)		
En cours	Fournitures médicales	(nul)		
Total, remboursements au titre des produits alimentaires, phases I, II, III et en cours				252 838 032
Total, remboursements au titre des fournitures médicales, phases I, II, III et en cours				<u>20 548 345</u>
Total général, remboursements, phases I, II, III et en cours				<u>273 386 345</u>

Remboursements dus au compte 53 % à recevoir du compte 13 % au titre des articles achetés en grandes quantités

	<u>Millions de dollars É.-U.</u>
Phase I	9,9
Phase II	45,0
Phase III	106,5
Total	<u>161,4</u>
